Confédération Générale
du Travail

Territo ? Déconcentration ?
Délocalisation de Services ?
Avec quelle légitimité ?
Quelle utilité ?…

24 Juillet 2008

Nous, personnels soussignés, estimons que les multiples réorganisations, annoncées pour le début de l'année 2009, auront des conséquences quel que soit notre statut, notre service d'affectation, notre fonction.

Laisser éclater les services demain, dont ceux du personnel mais bien d'autres encore, dans de nombreuses directions, c'est prendre le risque :

- ⇨ ***de l'isolement professionnel entraînant une perte de compétence et une homogénéité approximative dans l'application de règles départementales ce qui amènera une diminution de la qualité des services rendus ;***
- ⇨ ***de l'exercice de droits différents pour les salariés de notre collectivité d'un point à l'autre du département ;***
- ⇨ ***de la prise en compte des dépenses de personnel comme variable d'ajustement des budgets aux Territoires ;***
- ⇨ ***de l'éclatement de notre collectivité, en lien avec la menace qui pèse sur la pérennité des « Départements ».***

Et pour les agents face au « choix » d'une mobilité c'est le risque :

- ⇨ ***d'une remise en cause de l'organisation de la vie de famille ;***
- ⇨ ***d'une privation des transports en commun (la convergence des transports est organisée pour Nantes) ; d'une perte de pouvoir d'achat dans les coûts de déplacement ;***
- ⇨ ***d'un clivage possible entre les carrières des agents aux territoires, et ceux restés au siège mieux valorisés ;***
- ⇨ ***d'être contraints à accepter de travailler sur n'importe quel site ou fonction.***

Ensemble ouvrons une vraie porte de négociation !

OUI le personnel, leurs représentants ont leur « mot à dire » sur l'intérêt ou non de la « déconcentration - délocalisation de services », et non simplement sur les conditions de leur « mise en œuvre » !

Après l'expérience difficile de ces dernières années de nos collègues travaillant dans les Délégations de la Solidarité, nous ne voulons pas que ce mode d'organisation soit généralisée… en particulier pour la gestion des personnels au travers de la mise en place des Pôles Ressources aux Territoires, mais aussi… pour d'autres services dont leur importance numérique ne le justifie pas.

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
Hôtel du département - 3 quai Ceineray – BP 94109 - 44041 NANTES cedex 1
Quai de Versailles ☎ 02.40.99.13.17 - D.G.A.S. ☎ 02.51.17.23.94 – T.O.S. ☎ 02.28.44.19.22
🖱 : syndicat.fo@cg44.fr - 💻 : http://focg44.free.fr

L'avis d'un Comité Technique Paritaire étant obligatoire avant tout projet de réorganisation, celui-ci ne devant être saisi pour avis que le 15 décembre, ils nous semblent légitime d'attendre que soient élus de nouveaux représentants du personnel.

C'est pourquoi, fermement opposés à ces projets de réorganisation, nous demandons leur remise en question et la suspension de tous travaux sur ces « dossiers » dans l'attente des prochaines élections professionnelles du 6 novembre 2008.

Nom Prénom	Service	Lieu de Travail	Signature

Merci de bien vouloir faire circuler cette pétition
dans votre direction
Sans oublier les collègues en congés....

Pétition à retourner à :

Syndicat Force Ouvrière
Hôtel du Département
3 Quai Ceineray – BP 94109
44041 NANTES Cedex 1